



Président : M. Max H. WERSHOF (Canada).

POINT 73 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget pour l'exercice 1971 (suite) [A/7822, A/7937, A/7968, A/7987 et Add.1, A/8006, A/8008 et Add.1, A/8032, A/8033, A/8072, A/8122, A/C.5/1296, A/C.5/1298, A/C.5/1302, A/C.5/1303, A/C.5/1305, A/C.5/1307, A/C.5/1309, A/C.5/1310, A/C.5/L.1041]

Discussion générale (suite)

1. M. KAWAH (Libéria) dit qu'il serait regrettable que, dès le début de ses travaux, la Commission adopte des attitudes qui empêcheraient la pleine utilisation, ou contribueraient à une répartition peu judicieuse, des ressources disponibles. Toutefois, la délégation libérienne s'inquiète du niveau élevé des dépenses faites par les services du système des Nations Unies et considère que, après 25 ans d'existence, l'Organisation est fondée à examiner de très près toutes les questions touchant les recettes et les dépenses. Les dépenses de personnel sont un domaine qui appelle un réexamen attentif; consacrer les trois quarts des dépenses totales à ce titre du budget est excessif. L'expansion des activités de l'Organisation devrait être contrebalancée par une amélioration sur le plan professionnel du personnel existant. Quoi qu'il en soit, le taux de croissance élevé des activités est un sujet de préoccupation, car il a une incidence directe et défavorable sur la plupart des pays en voie de développement et il s'accompagne d'une augmentation correspondante des contributions des Etats Membres. Très conscients de la nécessité de réaliser des économies, les pays en voie de développement redoutent les projets "multiplicateurs", qui non seulement s'éternisent, mais encore contribuent souvent à accentuer l'expansion. Dans l'ensemble, les Etats Membres sont d'accord sur les objectifs de l'Organisation mais ils doutent parfois que les moyens proposés pour les atteindre soient appropriés. La prudence et le recours à l'expérience acquise sont donc de mise pour l'Organisation à l'issue de son premier quart de siècle d'existence.

2. La prudence n'est pas inutile vu les difficultés financières de l'ONU. Du fait que certains Etats n'honorent pas leurs obligations financières, que d'autres sont lents à le faire, et que d'autres encore refusent de payer leurs contributions mises en recouvrement, la force financière de l'Organisation est très en deçà de ses possibilités. Le problème tient surtout à ce que l'efficacité de l'ONU est compromise par le nationalisme de certains Etats, qui n'ont recours à elle

que lorsqu'ils y ont un avantage du point de vue national. C'est ainsi que ces pays, qui peuvent verser des contributions financières substantielles, préfèrent utiliser des normes nationales dans la lutte contre les problèmes internationaux. Consciente de cet état de choses, la Commission, dans une certaine mesure, adopte une attitude de conservatisme financier.

3. Pendant la session en cours, l'Organisation prendra l'engagement de réaliser les aspirations de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. La Commission devrait donc fixer les priorités et les objectifs qui donneront corps à ces aspirations. Il appartient à l'ONU de devenir un instrument à même de jouer un rôle important dans l'organisation des politiques économiques et sociales dont dépendra le succès de la Décennie.

4. La délégation libérienne souscrit à la notion de planification et de préparation budgétaire à long terme et attend avec impatience de recevoir communication des rapports du Secrétaire général sur les incidences de cette dernière procédure, ainsi que sur l'étude du Secrétariat concernant l'utilisation des effectifs, qui complètera la procédure de planification et fera d'elle un outil adapté aux nécessités pratiques.

5. La croissance des dépenses relatives aux réunions et conférences spéciales n'est pas un sujet de satisfaction. Il faudrait s'occuper de cette question, car l'ONU consacre trop de temps et d'argent à ce type de réunions et de conférences, et le coût de la documentation et du personnel nécessaires est également élevé. Lorsque cela est possible, ces conférences devraient être réunies au Siège, qui peut facilement fournir les services et installations nécessaires et où il est possible d'utiliser davantage le personnel.

6. Il est intéressant de noter que, sur les 9,2 p. 100 de l'augmentation qu'accuse le projet de budget pour 1971 par rapport aux crédits ouverts pour 1970, 6,9 p. 100 sont imputables à des facteurs qui échappent au contrôle du Secrétaire général et que ce dernier n'a pas contesté la réduction d'environ 1 p. 100 recommandée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Cette mesure semble illustrer la responsabilité financière mutuelle du Comité consultatif et du Secrétaire général. La délégation libérienne partage l'avis de ceux qui estiment que, dans son projet de budget, le Secrétaire général s'est inspiré des vues exprimées par les Etats Membres à la Cinquième Commission, et qu'il a essayé d'établir une corrélation entre les dépenses de l'ONU et la capacité de paiement de ses Membres, notamment de ses Membres les plus pauvres. Aussi considère-t-elle le

projet de budget avec le plus grand respect pour les considérations sur lesquelles il se fonde. C'est à la Commission qu'il appartient d'aménager le budget de l'Organisation de façon à y introduire un équilibre entre les objectifs et les réalisations.

7. Les propositions du Secrétariat sur le traitement électronique de l'information (voir A/C.5/1305) devraient contribuer au bon fonctionnement des organisations et, à longue échéance, à améliorer le rapport entre les coûts et l'efficacité.

8. La délégation libérienne est très favorable à la notion de coordination administrative et budgétaire interinstitutions, qui ne peut que contribuer à améliorer le rapport coût-rendement et la gestion financière.

9. M. JIMENEZ (Philippines) dit que le fonctionnement de l'Organisation ne sera amélioré et son efficacité aux fins de la paix et de la sécurité internationales et de la coopération économique et sociale augmentée que si l'on trouve une solution à ses problèmes financiers. Il faudrait redoubler d'efforts pour persuader les pays développés de répondre à la requête du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées tendant à ce qu'ils versent des contributions volontaires pour alléger les difficultés financières de l'Organisation. A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'ONU, les Philippines ont, une fois de plus, lancé un appel aux Etats Membres pour qu'ils remplissent leurs obligations financières collectives afin de renforcer l'Organisation et de la mettre en mesure de s'acquitter de ses devoirs et de ses responsabilités. Malgré la gravité des problèmes financiers de l'ONU, la délégation philippine estime que toute réduction des ressources existantes entraverait les efforts que déploie l'Organisation pour remplir son rôle d'instrument multinational dans la promotion du progrès économique et social. Le budget devrait être axé sur les programmes et servir d'instrument pour la mise en œuvre des plans de développement. Si l'on veut que l'Organisation continue à répondre aux besoins des Etats Membres et à servir les buts de la Charte, il faut s'attendre à une certaine expansion de ses activités. Aussi la délégation philippine préconise-t-elle une croissance raisonnable dans le cadre des ressources disponibles. Le budget augmente plus lentement que celui des pays dont la contribution représente 1 p. 100 ou plus des crédits ouverts. Lorsqu'on évalue sa croissance, il importe de tenir compte de l'augmentation du nombre des Membres de l'ONU. Il y a au Secrétariat des services importants — notamment le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED et l'ONUDI — qu'il faut renforcer pour faire face à l'expansion des activités résultant de cet accroissement du nombre des Membres. Faute d'une dotation en personnel adéquate de tous les services du Secrétariat, les buts de la stratégie du développement ne seront pas atteints.

10. Il est encourageant de noter que, dans le programme de travail pour 1971 dans les domaines économique et social et dans celui des droits de

l'homme, l'accent a été mis sur les activités liées à la planification, aux projections et aux politiques relatives au développement économique dans le contexte de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, ainsi que sur le renforcement des commissions économiques régionales. Ce programme devrait être soumis à la Cinquième Commission en même temps que le projet de budget de façon qu'elle puisse identifier les projets spécifiques dans le large contexte du programme de travail.

11. L'établissement d'un budget par programmes est une procédure délicate, mais il faut prendre des mesures dans ce sens car ce système, assorti d'une planification à long et à court terme, aiderait sans aucun doute les pays en voie de développement à atteindre leurs objectifs économiques et sociaux. L'un de ses avantages les plus importants est qu'il fait intervenir la définition de choix stratégiques du fait que les critères à utiliser pour la fixation des priorités seront clairement indiqués dans un système de budget-programme intégré. Ainsi que l'ont déclaré le Comité *ad hoc* d'experts et sir Robert Jackson, le système budgétaire actuel de l'ONU dans les domaines économique et social est à la fois inadéquat et insuffisant. La présentation d'un budget-programme permettrait plus facilement aux Etats Membres d'analyser les programmes, de déterminer les besoins en personnel, et de répartir correctement les ressources limitées dont on dispose. La délégation philippine est en train d'étudier la question du cycle budgétaire biennal, condition concomitante de l'établissement d'un budget-programme. Bien des questions telles que celles qui concernent la surveillance du programme, les méthodes de comptabilité et le mandat du service chargé de la programmation devront être examinées avant que l'ONU puisse prendre une décision ferme en la matière, mais il serait utile que la Commission connaisse l'opinion du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales sur la question du budget-programme ainsi que sur d'autres problèmes connexes.

12. La délégation philippine attend avec impatience de recevoir communication du rapport du Secrétariat sur l'étude de l'utilisation des effectifs. Sans doute cette étude entraînera-t-elle des réformes sur le plan de l'organisation qui amélioreront l'efficacité et l'efficacé de la planification, de la programmation et de la préparation budgétaire. Les besoins en mois de travail de fonctionnaire devraient servir de base pour l'évaluation des besoins du programme et pour l'allocation des ressources. L'application du critère de la répartition géographique équitable ne devrait pas se traduire par des vacances de poste prolongées; au contraire, il faudrait laisser au Secrétaire général une liberté d'action raisonnable pour ce qui est de pourvoir les postes nécessaires à l'exécution de projets essentiels.

13. La délégation philippine ne voudrait pas préjuger les résultats de cette étude, mais elle espère que l'on recrutera des fonctionnaires compétents et qualifiés à l'intention des commissions économiques régionales. Il faudrait donner suite aux recommandations du Corps

commun d'inspection¹ concernant le rôle de la CEAE0 dans la coopération économique régionale en consultation avec le PNUD, les institutions spécialisées et les autres organes intéressés. Il faut tenir compte du fait que la CEAE0 est une organisation chargée de l'exécution pour les projets régionaux et sous-régionaux du Fonds spécial et qu'elle participe à l'exécution de projets multinationaux. Il faut également tenir compte des méthodes en vigueur au Secrétariat de l'ONU pour examiner le projet de budget de la CEAE0. A l'heure actuelle, la coordination n'est pas suffisante entre les services qui s'occupent de ce projet de budget au Siège. Avant d'en saisir la Division du budget, les aspects techniques de ce document budgétaire devraient être examinés par le Département des affaires économiques et sociales et par la Section des commissions régionales. Cette dernière devrait être reclassée au rang de division, avec un personnel ayant reçu une formation technique en matière administrative et budgétaire. Il serait bon que le Siège fournisse à la CEAE0 un appui plus solide qu'il ne le fait. La structure interne de la Commission laisse beaucoup à désirer. Dans certaines divisions, des améliorations s'imposent en ce qui concerne la compétence du chef, et il faudrait augmenter le nombre de leurs administrateurs. En outre, il importe de toute urgence d'améliorer la coordination des fonctions au secrétariat de la CEAE0. Le Corps commun d'inspection a recommandé la nomination d'un adjoint de rang élevé chargé d'aider le Secrétaire exécutif dans le travail de coordination intérieur. Si cette recommandation est acceptée, la délégation philippine proposera de créer un service de coordination doté d'un personnel et de moyens adéquats.

14. Etant donné l'importance que les gouvernements attachent à la mise en valeur des ressources naturelles, il faudrait renforcer la Division des ressources et des transports de façon à lui permettre de répondre aux exigences de la deuxième Décennie du développement ainsi que du programme de coopération technique. Il est regrettable que la structure administrative de cette division soit restée inchangée malgré les résolutions y relatives du Conseil économique et social. La Division ne pourra donner suite aux demandes des Etats Membres en matière de services consultatifs que si elle dispose de crédits suffisants pour les voyages à l'occasion de missions.

15. Le Bureau de la science et de la technique devrait, lui aussi, être doté d'un personnel adéquat pour pouvoir faire face aux besoins de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le milieu humain. On ne saurait trop insister sur l'importance de la science et de la technique pour le progrès des pays en voie de développement.

16. La délégation philippine continuera de préconiser l'institution d'un système solide de fonctionnaires de carrière au Secrétariat. Le Secrétaire général devrait continuer à recruter des fonctionnaires hautement qualifiés et dévoués, d'une intégrité inattaquable. En conséquence, le Secrétariat se doit d'observer des principes stricts lorsqu'il recommande des nominations et des promotions.

17. La délégation philippine remettra à plus tard ses observations sur le relèvement de 8 p. 100 recommandé en ce qui concerne le traitement et les indemnités des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. Le Comité consultatif de la fonction publique internationale est un organe intergouvernemental composé de membres hautement qualifiés et qui ne fait de recommandations qu'après une étude attentive. Etant donné, cependant, la nécessité de pourvoir des postes dans des secteurs importants, il conviendrait d'étudier les augmentations proposées de façon plus détaillée.

18. A la vingt-quatrième session, la Cinquième Commission a recommandé² que la première estimation prévisionnelle, pour l'année de prévision 1972, soit examinée à la vingt-cinquième session. Il semble cependant qu'il serait préférable de surseoir à cet examen en attendant que les délégations aient reçu communication de tout le rapport du Service de gestion administrative et qu'une décision ait été prise en ce qui concerne le cycle budgétaire. La délégation philippine appuie donc la suggestion faite par le représentant de la République arabe unie (1359ème séance) tendant à ce que l'examen de cette question soit renvoyé à la vingt-sixième session.

19. Il est encourageant de voir que le Corps commun d'inspection a amélioré la qualité et le mode de présentation de ses rapports. Il faut que le Secrétariat prenne sérieusement en considération les recommandations qui y sont faites. La délégation philippine n'a aucune objection à ce que le mandat du Corps commun soit prorogé de quatre ans à titre d'essai; toutefois, il faudrait que ce mandat soit plus précis. Le Secrétariat pourrait examiner la possibilité de créer un mécanisme chargé de veiller à l'application des recommandations du Corps commun; étant donné la pratique en vigueur, les inspecteurs ne savent pas quelles sont, parmi leurs recommandations, celles qui ont été rejetées ou mises en application.

20. La délégation philippine attend avec impatience de recevoir les renseignements demandés au Secrétaire général par l'Assemblée générale au paragraphe 5 de sa résolution 2538 (XXIV) relative aux publications et à la documentation de l'ONU. Des progrès considérables ont été faits pour réduire la documentation et, sous réserve que l'on y apporte l'attention voulue, les objectifs des nombreuses résolutions adoptées à ce sujet pourront être atteints. A des fins d'économie, les commissions et comités qui établissent des rapports devraient utiliser du simple papier ronéo et de l'encre bleue. Il ne faudrait distribuer aux membres des organes intéressés et au Secrétariat qu'un nombre limité des projets de rapport. Pour les mêmes raisons, il serait préférable de charger le président des commissions et comités de donner lecture des amendements limités à un ou deux mots au lieu de les faire reproduire et de les distribuer dans toutes les langues.

21. Le Corps commun d'inspection devrait continuer à faire des recommandations sur le contrôle de la

¹ Voir document E/4781 (offset).

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes*, point 75 de l'ordre du jour, document A/7782, par. 9.

documentation. La prolifération des conférences et des réunions aboutit à une documentation excessive. La délégation philippine souscrit à la recommandation que le Corps commun a faite concernant la nécessité d'améliorer le système des réunions, et elle espère que, dans son prochain rapport à ce sujet, il formulera d'autres idées sur les améliorations susceptibles d'être apportées en ce qui concerne le traitement des documents avant, pendant et après les réunions. Il est à espérer que le calendrier des conférences que le Secrétaire général doit soumettre sera conforme aux recommandations des divers organes pour une utilisation rationnelle et économique des locaux administratifs et du personnel affecté au service des conférences et des réunions au Siège et à Genève. Si le Comité des conférences n'a pas entièrement réussi dans l'exécution de son mandat, il n'en a pas moins contribué dans une certaine mesure à régulariser des programmes de conférences dont la gestion était devenue impossible. Si jamais l'on devait constituer un nouveau comité de ce genre, il faudrait en élargir la composition. C'est l'Assemblée générale qui devrait approuver en dernier ressort les propositions tendant à l'organisation de nouvelles conférences et réunions ainsi que les modifications au calendrier des réunions.

22. La création d'une installation commune de traitement électronique de l'information à Genève est un projet extrêmement louable. La délégation philippine reviendra à un stade ultérieur sur le rapport de l'Auditeur général du Canada concernant le traitement électronique de l'information (voir A/8072).

23. Il est à espérer que les Etats Membres ne ménageront aucun effort pour rétablir la stabilité financière de l'ONU. Seule une Organisation financièrement saine pourra aider les pays à réaliser leurs aspirations de paix, de justice et de progrès.

24. M. DE PALMA (Etats-Unis d'Amérique) dit que, pour évaluer les réalisations passées et la situation actuelle du système des Nations Unies, son gouvernement s'est efforcé de déterminer : premièrement, la mesure dans laquelle une base saine avait été établie pour le financement des opérations et programmes futurs; deuxièmement, la mesure dans laquelle des politiques et pratiques budgétaires avaient été établies pour identifier les besoins prioritaires et assurer l'utilisation efficace des ressources; troisièmement, la mesure dans laquelle des techniques d'administration et de gestion perfectionnées et modernes avaient été adoptées; et, quatrièmement, jusqu'à quel point on avait réussi à constituer un Secrétariat hautement compétent, bien organisé et bien administré. Le Gouvernement américain a trouvé dans la situation des éléments qui sont pour lui une cause d'inquiétude grave, étant donné sa conviction que l'ONU est essentielle.

25. La situation financière est nettement critique. Le Secrétaire général, depuis quelques années, avertit les Etats Membres que la situation empire, et le fait que beaucoup d'entre eux ne tiennent guère compte de ces avertissements est un grave sujet d'inquiétude. C'est pourquoi la délégation des Etats-Unis est réconfortée par ce qu'a dit le Secrétaire général (A/C.5/1309) au

sujet de la situation financière, à savoir qu'il y a des chances réelles pour qu'une initiative témoignant d'imagination se voie réserver un accueil positif. Elle espère que le Secrétaire général jouera un rôle de premier plan dans un effort concerté visant à rétablir la solvabilité de l'Organisation, effort dont le Gouvernement américain prendra certainement sa part.

26. En ce qui concerne les principes et pratiques budgétaires, M. De Palma dit que le Secrétaire général a eu la sagesse de reconnaître qu'un budget éventuel de 200 millions de dollars pour 1971 était trop élevé, étant donné l'existence de facteurs comme le déficit actuel et le fait que l'étude sur l'utilisation des effectifs n'est pas terminée. La réduction de 7 millions de dollars proposée répond bien à la nécessité d'une saine politique financière. Comme les gouvernements, les organisations internationales qui ont à faire face à des besoins prioritaires urgents doivent laisser de côté les tâches qui ont un rang de priorité moins élevé et s'efforcer de satisfaire les demandes nouvelles à l'aide des ressources disponibles. Le Gouvernement américain appuiera la réduction proposée et répondra à l'appel du Secrétaire général qui a demandé que l'on use de modération en recherchant de nouvelles réductions.

27. Il est réconfortant de constater que le Secrétaire général compte énormément sur les travaux du Service de gestion administrative; ce service lui a déjà fourni une assistance utile en matière de planification des effectifs, et la délégation des Etats-Unis espère que l'étude de l'utilisation des effectifs placera les besoins en personnel dans une meilleure perspective, qui permettra d'opérer des ajustements afin de résoudre les principaux problèmes qui auront été définis. La décision de conserver pendant toute l'année 1971 le tableau d'effectifs de 1970, qu'il s'agisse de postes permanents ou de postes provisoires, est prudente.

28. Se référant à la pléthore de conférences et de documents, M. De Palma suggère que c'est là un secteur de dépenses dans lequel des économies importantes peuvent être réalisées. Il reconnaît que ce sont les gouvernements beaucoup plus que le Secrétariat qui sont responsables de certaines dépenses relativement improductives. Le coût annuel de la documentation est actuellement de 20 millions de dollars environ, et la Cinquième Commission devrait trouver les moyens de réduire les crédits actuellement demandés pour la documentation en 1971 d'un montant pouvant atteindre 1 million de dollars. Bien qu'il reconnaisse pleinement la grande valeur de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain, M. De Palma a de sérieux doutes quant à la nécessité d'ouvrir un crédit de 700 000 dollars pour la documentation de cette conférence. En conséquence, il prie le Secrétariat de rechercher, avec le Comité consultatif, les moyens d'opérer une telle réduction en nuisant le moins possible au programme de travail de l'Organisation. Le Comité consultatif devrait aussi chercher à diminuer sensiblement le nombre des conférences tenues chaque année, ainsi qu'à limiter plus strictement les conférences organisées dans des villes où les frais qu'elles entraînent sont plus élevés qu'au Siège.

29. Le moment est venu où chacune des organisations du système des Nations Unies doit commencer à se considérer davantage comme un membre de ce système et moins comme une entité indépendante. Il est temps aussi que l'Assemblée générale joue un rôle plus grand en matière de coordination en ce qui concerne les budgets de toutes les organisations du système. Les budgets de l'ONU et des institutions spécialisées ne peuvent être considérés séparément. La Charte, en son Article 17, aussi bien que les accords entre l'ONU et les institutions spécialisées envisagent une conception coordonnée des questions budgétaires. Les accords prévoient aussi des liens budgétaires et financiers plus étroits entre l'ONU et les institutions spécialisées et autorisent l'Assemblée générale à formuler des observations sur tout élément des budgets des institutions spécialisées. Ces arrangements sont d'autant plus importants à l'heure actuelle que les dépenses et les activités du système des Nations Unies augmentent. Malheureusement, l'examen par l'Assemblée générale des budgets des institutions spécialisées est trop superficiel, et il faudrait donner un rang de priorité plus élevé au point de l'ordre du jour de l'Assemblée qui concerne la coordination administrative et budgétaire entre l'ONU et les autres organismes des Nations Unies. A cet égard, il convient de noter que, entre 1965 et 1970, les budgets ordinaires de l'ONU et des institutions spécialisées sont passés de 245 millions de dollars environ à 400 millions de dollars environ, soit un accroissement de quelque 63 p. 100. Le Gouvernement américain s'est inquiété tout particulièrement de la façon dont ces augmentations se sont produites. Il a été informé que les augmentations de certains postes de dépenses étaient "obligatoires" et qu'en conséquence il n'y avait pas d'autre solution qu'une augmentation de l'ensemble du budget. Le Gouvernement américain ne considère pas cette explication comme une façon valable d'aborder le problème. Lorsque des augmentations budgétaires sont dues à des facteurs tels que des augmentations des salaires et des prix, il faut d'abord faire un effort sérieux pour absorber ces augmentations dans les limites des crédits ouverts. Dans tous les budgets, il y a des dépenses moins prioritaires que d'autres et qui peuvent être réduites pour compenser les augmentations obligatoires à d'autres postes de dépenses. Les gouvernements sont obligés de suivre cette pratique. Il n'y a pas de raison pour que les organisations internationales ne puissent en faire autant.

30. La délégation des Etats-Unis s'inquiète aussi de la façon dont on considère les augmentations des programmes; il y a apparemment une philosophie qui veut que tout nouveau budget de chaque organisation comporte une augmentation en matière de programme; ce n'est pas là une philosophie valable. Il y a des moments où l'exécution efficace de programmes existants est plus importante que le fait d'en lancer de nouveaux. Etant donné l'accroissement rapide des budgets dans le système des Nations Unies au cours de la dernière décennie, on se trouve actuellement dans un de ces moments. Les montants qui apparaissent comme des augmentations en matière de programme consistent essentiellement en dépenses pour de nouveaux fonctionnaires, de nouveaux experts, de nouvelles confé-

rences. L'expérience montre que de nouveaux programmes peuvent fréquemment être entrepris avec les ressources en personnel dont on dispose. Le Comité consultatif doit accorder plus d'attention à ces problèmes lorsqu'il examine, chaque année, le budget ordinaire de l'ONU et des institutions spécialisées. Il doit développer son programme de travail afin de consacrer plus de temps à l'amélioration des pratiques budgétaires, administratives et de gestion dans tout le système des Nations Unies.

31. Des efforts importants sont faits actuellement pour introduire des techniques d'administration et de gestion perfectionnées et modernes, mais il reste beaucoup plus encore à faire. Une fois terminée l'étude de l'utilisation des effectifs, le Service de gestion administrative devrait pouvoir consacrer plus d'attention aux problèmes de l'Organisation en matière de gestion. L'établissement d'un centre de calcul électronique pour tous les organismes des Nations Unies est un effort majeur dans le domaine de la gestion qui pourrait donner d'excellents résultats. La délégation des Etats-Unis s'inquiète de la répugnance que manifestent certaines organisations à participer pleinement au projet et du temps qu'il faut pour fournir aux gouvernements des détails précis sur le mode d'opération et les dépenses du centre. Elle attend avec intérêt le rapport du Comité consultatif sur cette question.

32. Tout en accueillant avec satisfaction les progrès faits sur la voie de l'établissement d'un budget-programme, la délégation des Etats-Unis estime que le système de planification, de programmation et de préparation budgétaires (PPBS) ne pourra devenir un instrument utile que si les conditions préalables et le cadre organisationnel nécessaires sont établis. Il n'y a pas, à l'heure actuelle, de procédure efficace permettant de considérer les aspects financiers des programmes comme faisant partie intégrante du processus de prise des décisions dans l'élaboration des programmes de fond. Il n'y a pas non plus de procédure efficace pour déterminer les ordres de priorité. Or c'est là une question clef, et la délégation des Etats-Unis approuve ce que le Secrétaire général a dit du problème au paragraphe 4 de son avant-propos au projet de budget pour l'exercice 1971 (A/8006). Elle partage aussi le sentiment de mécontentement que le Président du Comité consultatif a exprimé au sujet des procédures actuelles dans la déclaration qu'il a faite devant la Commission (A/C.5/1310). Elle approuve entièrement sa conclusion, à savoir que, pour que l'Organisation puisse répondre à de nouvelles exigences et éviter un accroissement injustifié de son budget, il faudra que les organes chargés d'élaborer les programmes abordent avec un esprit plus critique les diverses propositions dont ils sont saisis. Si le Comité consultatif doit travailler dans le cadre des priorités qui lui sont présentées et n'est pas en mesure de contester quant au fond les activités qu'englobe le budget proposé, la Cinquième Commission peut et devra à l'avenir examiner les priorités et autres questions de fond de manière plus détaillée, en étudiant à la fois les activités proposées et les activités en cours à la lumière d'une évaluation globale des priorités.

33. Un autre problème est celui que pose l'évaluation de l'efficacité des programmes du système des Nations Unies. Il y a un fossé en matière de crédibilité entre les buts proclamés et les succès que l'on prétend avoir remportés, d'une part, et, d'autre part, les maigres informations dont disposent les gouvernements quant aux résultats effectifs des programmes. Il est certain qu'il faut faire beaucoup plus en matière d'évaluation des programmes, et qu'il faut le faire vite, si l'on veut que les programmes continuent d'avoir l'appui des gouvernements. Le Gouvernement américain attache la plus grande importance à l'évaluation des activités de l'Organisation. C'est pourquoi il a appuyé les travaux du Corps commun d'inspection et insisté pour que les commissaires aux comptes incluent dans leurs rapports des observations sur les questions d'administration et de gestion. D'autres mesures sont certainement nécessaires.

34. La Commission est saisie d'un rapport (A/7938) dans lequel le Secrétaire général indique quels sont le mandat, les dépenses annuelles et le montant estimatif des dépenses de personnel des organes établis aux fins de contrôle, d'enquête et de coordination dans les domaines administratif et budgétaire. En examinant ce rapport, la Commission devra avoir présente à l'esprit la nécessité de renforcer le mécanisme d'évaluation à l'ONU. En particulier, elle devra envisager la possibilité d'établir un mécanisme central permanent qui répondrait à la nécessité d'évaluer de façon efficace et indépendante les activités de tout le système des Nations Unies. Tout le problème de l'évaluation a un rapport étroit avec la confiance que l'on peut avoir dans le système et doit être examiné le plus tôt possible. Les questions telles que l'établissement du budget par programme, l'établissement des priorités, le cycle budgétaire biennal, le mécanisme d'évaluation, les rapports entre l'ONU et les institutions spécialisées, ainsi que le rôle du Comité consultatif sont toutes extrêmement complexes. Les progrès qui ont été réalisés ont pour origine les travaux du Comité *ad hoc* d'experts chargés d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Le moment est venu de passer à l'étape suivante du renforcement et de la rationalisation des politiques et des procédures. A cette fin, la Cinquième Commission pourrait examiner s'il convient de faire appel à nouveau au Comité *ad hoc*, et de lui donner pour instructions d'étudier et de recommander les mesures que l'ONU et les institutions spécialisées devraient prendre pour s'attaquer aux questions susmentionnées.

35. En ce qui concerne la question du Secrétariat et des problèmes de personnel de l'Organisation, la délégation des Etats-Unis a fait une proposition à l'Assemblée générale (1854ème séance plénière) tendant à ce qu'un effort soit fait pour encourager les jeunes gens dans le monde entier à se consacrer à la fonction publique internationale. L'Organisation a du mal à recruter les jeunes gens les plus compétents. Beaucoup de personnes compétentes n'acceptent pas d'emploi à l'Organisation, ou décident de la quitter, à cause de l'absence de perspectives quant à la possibilité d'y faire une carrière satisfaisante. Le système des Nations

Unies n'a guère réussi encore à établir des programmes adéquats en matière de formation du personnel et d'amélioration des perspectives de carrière. M. De Palma invite instamment le Secrétariat à prendre sérieusement en considération les efforts spéciaux qui pourront être faits pour recruter un plus grand nombre de jeunes administrateurs stagiaires et pour établir des programmes témoignant d'imagination en matière de formation et de possibilités de carrière.

36. Quant à la recommandation de relèvement des traitements des administrateurs faite par le Comité consultatif de la fonction publique internationale (voir A/C.5/1303, annexe I), la délégation des Etats-Unis a toujours considéré que, pour que le personnel du Secrétariat réponde aux critères fixés par la Charte, l'Assemblée générale devait appuyer, entre autres, un barème des traitements conçu pour permettre de recruter et de conserver ce personnel. La délégation des Etats-Unis est néanmoins déçue du rapport du CCFPI concernant les traitements des administrateurs. Pendant les cinq années précédentes, le CCFPI lui-même s'est déclaré mécontent de certains des résultats de ses propres recommandations. En conséquence, M. De Palma suggère que, pour aider le CCFPI, l'Organisation recrute à l'extérieur des consultants ayant une vaste expérience des questions de traitements à l'échelon international pour faire une étude approfondie, afin d'éliminer les anomalies que comportent les méthodes employées par le CCFPI pour déterminer les barèmes des traitements de tous les organismes des Nations Unies. Le CCFPI semble préoccupé par le fait qu'il recommande un relèvement des traitements des administrateurs alors même que les traitements actuels des fonctionnaires internationaux à New York sont déjà plus élevés que ceux des fonctionnaires de l'Administration américaine, et aussi par le fait qu'il recommande un relèvement des traitements à Genève bien que les traitements réels des fonctionnaires des organisations internationales y soient encore élevés. Au 1er janvier 1970, date de référence des calculs du CCFPI, la rémunération nette du personnel de la catégorie des administrateurs à l'ONU à New York dépassait de 10 à 26 p. 100 celle des fonctionnaires de l'Administration américaine occupant des emplois de classes généralement équivalentes à New York. Comme les administrateurs à l'ONU ont déjà reçu une augmentation supplémentaire de l'indemnité de poste depuis le 1er janvier 1970, ces pourcentages ont augmenté en conséquence. Si l'on ajuste les traitements de l'Administration américaine compte tenu des différences dans le coût de la vie entre New York et Genève, ajustement que le CCFPI n'a pas fait, on voit que la rémunération nette à Genève est de 12 à 23 p. 100 supérieure à celle des fonctionnaires de l'Administration américaine occupant des emplois de classes généralement équivalentes. Cette marge devrait être suffisante pour tenir compte du facteur expatriation, si l'on applique la formule Noblemaire. Outre les rapports actuels entre les traitements, il y a plusieurs autres aspects du rapport du CCFPI qui préoccupent la délégation des Etats-Unis : d'une part, tout en recommandant cette augmentation des traitements, ce comité ne donne pas l'assurance que cette augmentation permettra de recruter et de conserver

du personnel compétent; d'autre part, il continue à lier le régime des traitements des Nations Unies au régime des traitements d'une seule administration nationale; enfin, le CCFPI considère que le facteur le plus valable pour déterminer si des augmentations de traitement sont justifiées est l'évolution relative du revenu réel depuis la date, quelle qu'elle soit, qui est considérée comme date de référence appropriée. Il est difficile, sinon impossible, d'accepter la manière dont le CCFPI applique le facteur de l'évolution du revenu réel. En proposant une augmentation de 8 p. 100 à compter du 1er janvier 1971, le CCFPI ne tient pas compte du fait que la rémunération des administrateurs à l'ONU aura augmenté en 1970 du fait de relèvements de l'indemnité de poste, et que, par conséquent, la différence de 8 p. 100 quant au revenu réel qui pouvait exister au 1er janvier 1970 serait considérablement réduite au 1er janvier 1971. Ainsi, la délégation des Etats-Unis n'est pas convaincue que la recommandation du CCFPI est saine. Elle attend avec intérêt le rapport du Comité consultatif sur la question.

37. Il y a de nombreux éléments positifs dans la situation de l'Organisation des Nations Unies qu'il ne faut pas négliger; il y a une base saine sur laquelle bâtir si les Etats Membres se consacrent sérieusement à la solution des problèmes majeurs que M. De Palma a mentionnés.

38. M. PALEWSKI (France) dit que sa délégation, qui considère l'examen du projet de budget comme une excellente occasion de s'assurer que l'Organisation a les moyens d'exercer au mieux ses activités, envisage les problèmes budgétaires sous deux angles : celui du montant du budget, d'une part, et celui des améliorations à apporter dans la structure et la procédure budgétaires, d'autre part.

39. M. Palewski ne peut pas encore se prononcer sur le projet de budget lui-même en l'absence de propositions définitives. Toutefois, l'augmentation inhabituelle des demandes de crédits pour 1971 par rapport aux crédits ouverts pour 1970 lui paraît difficilement acceptable. La délégation française comprend donc les raisons qui ont incité le Secrétaire général à réviser plusieurs chapitres du projet de budget initial, et elle lui sait gré de s'être prononcé en faveur d'une réévaluation approfondie et critique des besoins budgétaires.

40. L'augmentation du coût de la vie, qui est particulièrement sensible à New York, nécessite une augmentation des traitements du personnel. Il s'agit là d'une mesure équitable, qui doit être prise dans l'intérêt du bon fonctionnement et de l'efficacité de l'Organisation. La délégation française attache un grand prix à la décision du Secrétaire général de maintenir en 1971 l'effectif approuvé pour 1970. Cette mesure faciliterait sans aucun doute le travail du Service de gestion administrative. La délégation française espère que le Comité consultatif et la Cinquième Commission seront tenus au courant des principales recommandations formulées par le Service de gestion administrative et des mesures que le Secrétaire général compte prendre pour leur donner suite. Elle espère également qu'en

effectuant son travail, le Secrétariat ne perdra pas de vue que, pour donner tout son sens au principe de la répartition géographique, la composition du personnel doit être équilibrée du point de vue linguistique et refléter la diversité des cultures qui donne à l'Organisation des Nations Unies son caractère universel. A cet égard, M. Palewski se félicite des mesures prises pour assurer une plus large diffusion en langue française des documents du Service de l'information; il ne considère toutefois ces mesures que comme un début encourageant, et il espère que de nouveaux progrès pourront être accomplis dans cette voie en 1971. C'est là un point auquel le Gouvernement français attache une grande importance. M. Palewski est heureux de noter que les cours de langue de l'ONU fonctionnent mais souhaite qu'ils soient dotés des moyens nécessaires pour fonctionner de manière encore plus satisfaisante.

41. En ce qui concerne la proposition du Secrétaire général (voir A/C.5/1309) de réduire en 1971 les ressources effectives de trésorerie nécessaires à l'exécution des divers projets de construction que l'Assemblée générale a approuvés en principe, la délégation française ne s'est jamais montrée favorable au projet de construction d'un nouveau bâtiment à New York, car elle s'oppose, pour des raisons d'efficacité et de coût, à toute croissance démesurée du Siège. De plus, le projet de construction n'est satisfaisant ni dans sa conception ni dans ses modalités de financement.

42. Enfin, en ce qui concerne les mesures propres à maintenir le budget dans des limites raisonnables, la délégation française estime que la Cinquième Commission devrait aborder la question de la prolifération des conférences. Si le Comité des conférences a échoué dans sa mission, cela ne signifie pas que la Cinquième Commission ne doive pas chercher d'autres moyens de résoudre le problème.

43. Pour ce qui est des réformes de structure et de procédure budgétaires, la délégation française estime que les propositions du rapport Bertrand (voir A/7822) sur la programmation et les budgets des organismes des Nations Unies sont extrêmement utiles, car elles sont destinées à introduire dans le budget plus de cohérence, de clarté et de coordination. Elle attend le rapport du Secrétaire général sur ce sujet pour examiner la question en détail, mais elle est prête à accueillir les propositions avec faveur et pense qu'il faudrait trouver le moyen de les examiner au sein de l'ONU.

44. Il faut également améliorer le fonctionnement des organismes qui exercent leurs activités dans le domaine de compétence de la Cinquième Commission. Les organes ne manquent pas dont la raison d'être est d'améliorer la coordination et le contrôle, mais leurs mandats respectifs et la conception qu'ils ont de leurs responsabilités limitent leur efficacité, en particulier lorsqu'il s'agit de résoudre le problème jusqu'ici insoluble des priorités. Il faudrait, notamment, établir des liaisons organiques plus étroites et plus efficaces entre les organes qui s'occupent des programmes et ceux qui s'occupent du budget. Cette mesure constituerait

un premier effort pour procéder à l'évaluation critique des nouveaux programmes et pour réduire le nombre des programmes inutiles.

45. La délégation française ne peut pas encore se prononcer définitivement sur la prolongation du mandat du Corps commun d'inspection, dont la Commission a à peine commencé à examiner les rapports, mais elle estime que cet organe a fait un travail difficile et, à bien des égards, fructueux, et que son mandat devrait être prolongé pour une nouvelle période expérimentale. Elle estime, toutefois, que ce mandat ne devrait pas être modifié pour le moment, car sa souplesse donne aux inspecteurs une liberté d'action et une responsabilité personnelle considérables. Elle espère donc que le Corps commun d'inspection poursuivra ses travaux et que les autres organes des Nations Unies solliciteront son avis sur certains problèmes.

46. Le projet d'installation d'un centre de traitement électronique de l'information à Genève est intéressant, car l'introduction d'une certaine rationalisation dans ce domaine permettrait d'éviter des gaspillages. En attendant la présentation des rapports pertinents, la délégation française voudrait simplement souligner que ce projet est très important pour la coordination et la coopération des organismes des Nations Unies. La Cinquième Commission devrait adopter, à ce sujet, un projet de résolution recommandant que toutes les institutions spécialisées intéressées participent à l'entreprise commune.

47. En conclusion, la délégation française estime qu'il est grand temps de mettre de l'ordre dans les activités et les pratiques des Nations Unies. Il faut coordonner les efforts dispersés et établir un programme concerté sans pour autant exclure l'esprit de pragmatisme exigé par la variété et l'actualité des tâches imparties aux Nations Unies. Un tel effort accroîtrait considérablement l'efficacité de l'Organisation et serait particulièrement approprié au moment où l'on célèbre son vingt-cinquième anniversaire.

48. M. BAROODY (Arabie Saoudite) dit que le représentant des Etats-Unis d'Amérique a cité des statistiques pour justifier son opposition à l'augmentation des traitements des administrateurs recommandée par le Comité consultatif de la fonction publique internationale, mais que les statistiques sont souvent inexactes et induisent en erreur. Par exemple, une moyenne nationale représente la somme d'éléments qui ne sont pas comparables, puisqu'elle porte à la fois sur les zones urbaines, où les prix sont élevés, et sur les zones rurales, où les prix sont bas. Les statistiques sont également fluides et variables.

49. Plutôt que de se fier aux statistiques ou de demander à un comité ou à un consultant d'arbitrer sur les différentes statistiques, comme le représentant des Etats-Unis l'a proposé — ce qui équivaldrait à entermer la proposition du CCFPI —, M. Baroody estime que la question de l'augmentation des traitements des

administrateurs doit être examinée d'un point de vue pragmatique, compte tenu des facteurs suivants qui sont, à son avis, beaucoup plus importants.

50. Tout d'abord, une augmentation de 10 p. 100 des traitements des administrateurs a été recommandée par le CCFPI, organisme dont l'intégrité est indiscutable, et dont les membres sont exceptionnellement compétents et jouissent d'un grand prestige. Deuxièmement, les augmentations de traitement sont généralement destinées à reconnaître la compétence ou l'ancienneté. Etant donné que la compétence est du ressort du Secrétariat et ne relève pas de la Commission, celle-ci doit reconnaître et récompenser l'ancienneté, la loyauté et l'expérience. Troisièmement, l'inflation est devenue un mode de vie dans la plupart des pays du monde, et l'on peut s'attendre qu'elle continue et s'intensifie; il est donc probable que le pouvoir d'achat du personnel du Secrétariat diminuera encore en 1971. Quatrièmement, on ne peut pas vraiment comparer les traitements des fonctionnaires de l'ONU et ceux des fonctionnaires des Etats-Unis, car ces derniers, qui connaissent le pays et y ont des racines, ont des possibilités que n'ont pas les fonctionnaires internationaux. Par exemple, les fonctionnaires des Etats-Unis peuvent quitter la fonction publique pour entrer dans l'industrie privée qui paie mieux; ils peuvent compléter leur salaire en faisant un travail supplémentaire pendant leurs heures de loisir, envoyer des membres de leur famille travailler au-dehors, réduire leurs frais de logement en partageant un appartement ou en achetant une maison, ou encore — possibilité à éviter — faire des dettes.

51. A New York, qui est la plus chère des grandes villes du monde et où le coût de la vie est extrêmement élevé, les fonctionnaires municipaux, dont a parlé le représentant des Etats-Unis, ont demandé et obtenu, après des grèves parfois prolongées, des augmentations de salaire s'élevant à des dizaines de milliers de dollars par an, et les gouvernements devront probablement faire face à l'avenir à des grèves analogues de la part de leurs fonctionnaires, en dépit des lois qu'ils ont passées pour les interdire. L'ONU ne doit pas proclamer les droits de l'homme et exploiter ensuite son propre personnel, qui devrait être le meilleur du monde. La Cinquième Commission ne doit pas lésiner pour quelques sous. Les administrateurs doivent être convenablement payés, de manière à pouvoir vivre et subvenir dignement aux besoins de leur famille.

52. Toutefois, l'ONU ne devrait payer de salaire convenable qu'aux personnes qui le méritent vraiment. Un bon moyen de réduire les dépenses de personnel qui ne cessent de croître serait d'éliminer les programmes inutiles. Les Membres de l'ONU devraient également s'abstenir de proposer, à des fins politiques, la création de postes qui ne seraient que de coûteuses sinécures, tels que les postes de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et de Commissaire des Nations Unies pour la Namibie.

La séance est levée à 13 heures.